

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 septembre 2005

Original: français

**Lettre datée du 2 septembre 2005, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la France en juin 2005 (voir annexe). Ce document a été établi sous ma responsabilité, après consultation avec les autres membres du Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre ainsi que son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Michel **Duclos**



**Annexe à la lettre datée du 2 septembre 2005, adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité
sous la présidence de la France (juin 2005)**

Le programme du Conseil de sécurité en juin 2005 a été dense. Le Conseil a tenu 27 séances officielles dans différents formats et 16 séances de consultations plénières. Ce travail a permis l'adoption de huit résolutions. Le Conseil a également publié six déclarations du Président et trois déclarations à la presse.

Afrique

Côte d'Ivoire

Le 3 juin, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1603 (2005) à l'unanimité. Cette résolution, prorogeant le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) jusqu'au 24 juin dans la perspective d'un nouveau renouvellement pour sept mois, endosse l'Accord de Pretoria et rappelle que les parties qui ne respecteraient pas leurs engagements peuvent être sanctionnées conformément à la résolution 1572 (2004). Elle exige également des parties ivoiriennes qu'elles engagent sans délai le processus de désarmement. Elle met en place un mécanisme de supervision internationale du processus électoral, à savoir le Haut Représentant pour les élections en Côte d'Ivoire. Elle autorise le Secrétaire général à commencer à prendre des dispositions pour le renforcement des effectifs de l'ONUCI.

Le 23 juin, le Conseil de sécurité a reçu le Représentant du Secrétaire général, Pierre Schori. Il s'agissait de sa première intervention devant le Conseil depuis sa nomination à Abidjan. Le Représentant spécial a dressé un tableau réaliste des difficultés des parties à accomplir la part qui leur revenait en vertu des accords qu'elles avaient signés à Pretoria. Tant le processus électoral que le processus de désarmement se trouvaient au point mort. La méfiance mutuelle entre les deux camps empêchait de progresser.

Le 24 juin, le Conseil a adopté la résolution 1609 (2005) qui complète la résolution 1603 (2005) du 3 juin. Cette résolution renforce les effectifs de l'ONUCI, prévoit la possibilité d'un transfert de troupes entre les trois opérations de maintien de la paix déployées en Afrique de l'Ouest (Libéria, Sierre Leone, Côte d'Ivoire) et enfin actualise le mandat de la mission à la suite de l'Accord de Pretoria.

Dans une déclaration à la presse prononcée le 7 juin à l'issue des consultations de l'après-midi, le Président du Conseil a condamné, au nom des 15 membres, les massacres qui avaient eu lieu dans la région de Duékoué, dans l'ouest du pays.

République centrafricaine

Le 2 juin, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tuliameni Kalomoh, a informé les membres du Conseil des résultats des élections présidentielles en République centrafricaine et de la manière dont ce scrutin s'était déroulé. Il a fait part de la satisfaction du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) et de la majorité des observateurs internationaux quant au bon déroulement des élections. Aucun débordement ni fraude de nature à peser sur le résultat des élections n'avait été enregistré. Le général Bozizé avait été élu au premier tour avec 64,6 % des voix.

République démocratique du Congo

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, a fait le point de la situation après la décision du Parlement congolais de reporter de six mois la date de l'échéance de la transition initialement fixée au 30 juin.

Il a notamment souligné la situation tendue qui prévalait dans l'est du Congo où les forces de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo étaient confrontées à l'opposition violente de groupes armés qui refusaient de participer aux programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion.

Burundi

Le 16 juin, le Conseil a accueilli, au cours d'un exposé public, le Ministre de la justice du Burundi, Didace Kiganahé. Celui-ci a confirmé au Conseil l'accord du Gouvernement de transition avec les recommandations du Secrétaire général quant aux modalités de création d'une commission mixte de la vérité et d'une chambre spéciale au sein de l'appareil judiciaire burundais, qui seraient chargées d'enquêter sur les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre commis au Burundi et d'en juger les principaux responsables. Ce dispositif est conforme à l'objectif fixé par l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, signé en août 2000.

En introduction au débat, le Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques, Ralph Zacklin, a rappelé l'origine et les grandes lignes des propositions du Secrétariat.

Les membres du Conseil ont fait part de leur satisfaction. Ils ont unanimement souligné qu'il fallait mettre fin à l'impunité pour ancrer dans la durée la paix et la réconciliation au Burundi. Ils ont également souligné la nécessité d'engager rapidement les discussions entre le Secrétaire général et les autorités burundaises pour la mise en œuvre de ces recommandations.

Le 20 juin, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1606 (2005) dans laquelle il confirme formellement son soutien à l'établissement d'une commission mixte de la vérité et d'une chambre spéciale au sein de l'appareil judiciaire burundais et prie le Secrétaire général de consulter les Burundais pour la mise en œuvre de ses recommandations.

Libéria

Le 16 juin, la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria a présenté au Conseil de sécurité son rapport sur les activités du Comité et les principales conclusions du Groupe d'experts. La situation décrite n'était pas satisfaisante. Les experts ont constaté que les sanctions individuelles n'étaient pas appliquées. La coupe illégale de bois avait repris sans que les autorités gouvernementales ne parviennent à la contrôler et à l'endiguer. La production de diamant n'était que trop partiellement maîtrisée.

Toutes les délégations se sont montrées préoccupées par les conclusions du rapport du Groupe d'experts, notamment par le recrutement d'anciens combattants pour la Guinée et la Côte d'Ivoire. Enfin, les allégations concernant l'influence et les agissements de Charles Taylor depuis son exil au Nigéria ont été relevées avec inquiétude.

Un large consensus s'est dégagé sur la nécessité de renouveler les sanctions sur le diamant. Les autres sanctions demeurent en vigueur.

Le 21 juin 2005, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1607 (2005) renouvelant les sanctions pour une nouvelle période de six mois.

Soudan

Le Conseil de sécurité s'est réuni à trois reprises pour traiter de la situation au Soudan.

Le 2 juin dans l'après-midi, au cours de consultations privées, le Secrétaire général, assisté du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, a informé les membres du Conseil des résultats de la conférence d'Addis-Abeba sur la contribution de la communauté internationale à la Mission africaine au Soudan (MIAS). Le Secrétaire général adjoint a estimé que la conférence d'Addis-Abeba avait été un succès. Des contributions importantes avaient été annoncées. L'Union africaine avait démontré à cette occasion son sens des responsabilités. L'ensemble des besoins pour la phase II n'étaient cependant pas entièrement couverts. Des financements supplémentaires devraient encore être mobilisés.

Sur place, au Darfour, le conflit avait diminué en intensité, mais la situation des civils était toujours inacceptable. Tous les participants à la conférence étaient convenus que la solution au conflit du Darfour résidait dans un règlement politique. Ce devait être la priorité absolue. Les pourparlers d'Abuja devaient reprendre le 10 juin.

Le 29 juin, le Conseil de sécurité a consacré sa journée aux différents aspects du dossier soudanais. Le matin, le Procureur de la Cour pénale internationale, Luis Moreno Ocampo, est intervenu au cours d'un exposé public pour faire part de l'état des travaux préparatoires de la Cour et de ses premiers contacts avec les autorités de Khartoum. Celles-ci avaient annoncé au Procureur la création d'un tribunal soudanais visant à juger les auteurs de crimes contre l'humanité. Le Procureur a indiqué qu'il avait pris bonne note de cette information et qu'il prendrait contact avec cette nouvelle institution qui pourrait agir en complément de l'action de la Cour. Le mandat que le Conseil de sécurité lui avait donné n'en serait toutefois pas affecté.

Les membres du Conseil ont ensuite tenu une réunion privée. Toutes les délégations se sont accordées sur la nécessité pour le Gouvernement de Khartoum de coopérer sans restriction avec la Cour pénale internationale, conformément à la résolution 1593 (2005) du Conseil.

Une déclaration à la presse a été lue par le Président du Conseil à l'issue de ce débat.

Guinée-Bissau

Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a informé le Conseil de sécurité du déroulement et des résultats des élections présidentielles en Guinée-Bissau. Ce scrutin avait eu lieu dans des conditions satisfaisantes. Aucun incident majeur n'avait troublé le bon déroulement des opérations électorales et les candidats non retenus pour le second tour semblaient accepter le verdict des urnes. Les observateurs étrangers présents à l'occasion de ce scrutin avaient émis un avis semblable sur l'ensemble des opérations électorales.

Amériques

Haïti

Le 7 juin, le Conseil de sécurité a tenu une réunion privée pour entendre le Premier Ministre d'Haïti, Gérard Latortue. Celui-ci a exposé la situation intérieure dans son pays et souligné l'importance de l'action de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour le maintien de la stabilité et de la sécurité intérieure. Le processus électoral demeurait l'objectif prioritaire de la période de transition en cours. Pour y parvenir dans les délais impartis, le soutien continu de la communauté internationale était primordial. Le Premier Ministre a en particulier soutenu les propositions du Secrétaire général visant à augmenter les effectifs de la MINUSTAH.

Le 22 juin, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1608 (2005) qui reconduit le mandat de la MINUSTAH jusqu'au 15 février 2006.

Asie

Bougainville (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Le 15 juin, le Président du Conseil a lu une déclaration présidentielle (S/PRST/2005/23) saluant la tenue des premières élections générales à Bougainville.

Afghanistan

Le 24 juin, le Conseil de sécurité a entendu un exposé public du Représentant spécial du Secrétaire général en Afghanistan, Jean Arnault, et du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Antonio Costa.

Le Représentant spécial a fait part de l'évolution de la situation en Afghanistan, marquée par une augmentation du nombre d'incidents meurtriers. Les efforts de reconstruction devenaient de plus en plus difficiles dans les zones affectées par l'accroissement de la violence. L'insécurité obligeait les organismes des Nations Unies à réduire leurs activités. La préparation des prochaines élections

était également rendue plus compliquée par les menaces contre les agents électoraux et contre les candidats eux-mêmes.

Le processus électoral se poursuivait néanmoins dans le respect du calendrier prévu. La mise à jour de la liste électorale venait de commencer et durerait jusqu'au 21 juillet. Il manquait encore 44 millions de dollars pour financer intégralement les opérations électorales.

Le programme de « consolidation de la paix » qui vise la réintégration de Taliban et de membres du Hezb-Islami qui ont renoncé à la violence devrait être poursuivi, mais avec un grand discernement. Il fallait à la fois tendre la main à ceux qui voulaient sortir du cycle de la violence et tenir compte des sentiments de la population afghane qui avait un souvenir récent des souffrances subies et de leurs auteurs.

Le Directeur exécutif a décrit la place que la production de drogues avait prise dans l'agriculture et l'économie afghane. Après une forte progression ces deux dernières années, la situation tendait à se stabiliser. Enrayer ce phénomène prendrait inévitablement du temps; il fallait toutefois commencer à agir sans tarder.

Des cultures de remplacement rentables devaient être introduites pour inciter les paysans à les pratiquer. Face aux trafiquants et aux seigneurs de la guerre impliqués dans le trafic, il fallait appliquer les lois existantes avec rigueur. De même la corruption et le trafic aux frontières devaient être sévèrement punis.

Toutes les délégations ont reconnu l'enjeu de la lutte contre la production de drogues pour l'avenir du pays et la nécessité de poursuivre les efforts sur le long terme.

Moyen-Orient

Le 17 juin, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Sir Kieran Prendergast, a présenté le rapport mensuel du Secrétaire général sur la situation au Moyen-Orient.

Les Israéliens et les Palestiniens s'efforçaient de coordonner les préparatifs du désengagement de Gaza. En Israël, les opposants de cette opération donnaient toujours de la voix. Le Secrétaire général adjoint s'est montré préoccupé devant le niveau de violence enregistré les semaines précédentes.

Au sujet du Liban, le Secrétaire général adjoint a rappelé que le calendrier des élections avait été tenu. Il a demandé à toutes les parties concernées de respecter la souveraineté du Liban.

Les membres du Conseil se sont tous montrés préoccupés par la récente dégradation de la sécurité dans la région, notamment à Gaza. Ils ont exprimé l'espoir que le sommet envisagé pour le 21 juin entre Ariel Sharon et Mahmoud Abbas permettra de relancer la coopération.

Certaines délégations ont demandé que la communauté internationale accompagne le processus de désengagement de Gaza, par exemple en contribuant au succès de la mission menée par l'Envoyé spécial du Quatuor pour le désengagement, James Wolfensohn.

Concernant le Liban, la majorité des délégations ont rappelé leur attachement à la mise en œuvre de la résolution 1559 (2004) ainsi qu'au respect de la Ligne bleue par les parties. Le bon déroulement des élections a été unanimement salué.

Liban

Le 7 juin, le Conseil de sécurité a condamné par une déclaration du Président (S/PRST/2005/22) l'acte terroriste qui, à Beyrouth, avait tué le journaliste Samir Kassir. Le Conseil a également accueilli favorablement la détermination du Gouvernement libanais à poursuivre en justice les auteurs de cet assassinat.

Le 22 juin, le Conseil de sécurité a salué, dans une déclaration du Président (S/PRST/2005/26), le bon déroulement des élections législatives au Liban, qui se sont déroulées entre le 29 mai et le 19 juin. Il a salué le caractère équitable et crédible du scrutin. Il a également, par le même texte, condamné l'assassinat du dirigeant politique libanais Georges Haoui, tué le 21 juin à Beyrouth.

Le 30 juin, le Conseil a condamné dans une déclaration à la presse l'attaque menée depuis le Liban contre Israël et les échanges de tirs qui s'étaient ensuivis. Les membres du Conseil ont invité le Gouvernement libanais à étendre son autorité au Sud-Liban et toutes les parties à respecter strictement la Ligne bleue.

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment

Le 15 juin, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, a brièvement présenté le rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment (FNUOD). Celui-ci recommandait que le mandat de la FNUOD soit prorogé de six mois. L'action de la Force restait essentielle et était soutenue par les parties syrienne et israélienne.

L'ensemble des délégations ont approuvé la prorogation du mandat de la Force. Le 17 juin, la résolution 1605 (2005) renouvelant pour six mois le mandat de la FNUOD a été adoptée à l'unanimité.

Iraq-Koweït/Restitution des biens koweïtiens

Le 20 juin, le Coordonnateur de haut niveau, l'Ambassadeur Vorontsov, a présenté son rapport semestriel sur la restitution des biens koweïtiens saisis par les autorités iraqiennes lors de l'occupation de l'Émirat en 1990 et 1991.

Il n'y avait pas eu de progrès sur la question du retour des archives depuis la publication du dernier rapport. En revanche, des avancées avaient été constatées sur celle des pièces détachées appartenant à Koweït Airways retrouvées dans des avions d'Iraqi Airways stationnés en Tunisie.

Les délégations qui se sont exprimées ont salué les efforts menés par le Coordonnateur de haut niveau.

Iraq

Comité international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq

Le 20 juin, le précédent Contrôleur de l'ONU, Jean-Pierre Halbwachs, a présenté un rapport du Comité international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq pour la période allant de juin à décembre 2004.

Les rapports d'audit faisaient apparaître que les contrôles effectués dans les organes américains étaient insuffisants pour garantir l'usage fait des ressources placées dans le Fonds de développement pour l'Iraq. Certaines dispositions de la résolution 1483 (2003) avaient été violées.

L'audit des contrats américains relatifs au Fonds de développement pour l'Iraq, recommandé par le Comité international consultatif et de contrôle, avançait et devait être transmis au Comité en août.

Les membres du Conseil ont appuyé les travaux du Comité international consultatif et de contrôle en précisant que le Fonds de développement pour l'Iraq devait fonctionner dans une plus grande transparence.

MANUI

Au cours d'une séance publique le 16 juin après-midi, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Danilo Türk, a brièvement présenté le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI).

L'élaboration d'une constitution nationale au cours des mois à venir offrait aux Iraquiens une occasion d'unir leurs efforts. Cette étape devrait permettre de contribuer au rétablissement d'une paix durable. Toutefois, l'extrême instabilité de la situation en matière de sécurité demeurerait un obstacle pouvant entraver le processus de transition. Cette absence de sécurité continuait de limiter la capacité de la MANUI de s'acquitter pleinement de son mandat et exposait le personnel de la Mission à des risques importants.

Au cours des consultations privées qui ont suivi, l'ensemble des délégations se sont montrées préoccupées par le niveau de la violence qui s'était accrue ces dernières semaines. Le terrorisme devait être combattu avec fermeté. Certaines délégations ont exprimé leurs préoccupations suite aux violations répétées des droits de l'homme en Iraq.

Enfin les délégations sont toutes convenues que le processus de rédaction de la constitution de l'Iraq devrait être transparent et ouvert à tous les segments de la société iraquienne.

Europe

Chypre

Au cours de consultations officieuses tenues le 9 juin, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a présenté le rapport semestriel sur les activités de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP).

Le Sous-Secrétaire général a souligné l'évolution positive de la situation sécuritaire sur le terrain, la fin des restrictions imposées à l'activité de la Force et la baisse du nombre d'incidents entre les deux parties. L'ensemble des délégations ont salué le travail de l'UNFICYP et ont soutenu la proposition du Secrétaire général tendant à renouveler son mandat pour une période de six mois jusqu'au 15 décembre 2005, à effectifs constants et avec un concept d'opérations inchangé.

Le 15 juin, la résolution 1604 (2005) renouvelant le mandat de l'UNFICYP a été adoptée à l'unanimité.

Le 22 juin, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a présenté au cours d'un exposé public les conclusions de sa récente mission de bons offices à Chypre.

Le voyage du Secrétaire général adjoint avait pour objet de vérifier les positions de chaque partie avant de proposer au Secrétaire général des options pour un rôle éventuel de l'Organisation des Nations Unies dans l'avenir. Les deux parties souhaitaient reprendre les discussions sous l'égide du Secrétaire général. Elles acceptaient que le plan du Secrétaire général constitue le document de départ de la discussion. Toutefois, l'écart sur le fond demeurerait important et la confiance mutuelle fragile. Le Secrétaire général pourrait décider dans ces conditions d'envoyer régulièrement un représentant sur le terrain pour continuer d'évaluer la position des deux parties. Les délégations se sont ensuite réunies en consultations privées.

Questions diverses

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Le Conseil de sécurité a accepté la proposition du Secrétaire général tendant à reporter la date limite du dépôt des candidatures pour l'élection des juges *ad litem* du Tribunal. La réponse au Secrétaire général a été lue par le Président lors de la séance officielle du 7 juin.

Rapports du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda au Conseil de sécurité

Le 13 juin, le Conseil de sécurité a examiné les rapports semestriels du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda, en présence des Présidents et des Procureurs de ces deux tribunaux.

Le Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a confirmé que les jugements de première instance ne pourraient être achevés que courant 2009. Pour accélérer les travaux, des affaires pourraient être jointes, d'autres seraient transférées à des juridictions nationales et une quatrième salle d'audience pourrait être construite. Le Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie s'est déclaré consterné par le fait que Radovan Karadzic, Ratko Mladic et Ante Gotovina continuent de se soustraire à l'autorité du Tribunal.

Le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda a déclaré que le Tribunal respecterait le délai de 2005 pour l'achèvement des enquêtes relatives à des actes de génocide. Le travail continuait concernant les faits reprochés au Front patriotique rwandais.

Les membres du Conseil ont rappelé leur attachement à la stratégie d'achèvement des travaux des deux tribunaux. Tous se sont félicités de l'amélioration de la coopération avec les tribunaux des États concernés.

Protection des civils dans les conflits armés

Le 21 juin, le Conseil a tenu un débat public avec la participation du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Jan Egeland. Dans son exposé introductif, celui-ci s'est déclaré préoccupé par l'ampleur des déplacements forcés de populations (en Ouganda, au Darfour et en Colombie notamment). Il a également appelé l'attention sur l'augmentation de la violence sexuelle (République démocratique du Congo et Darfour) et le recrutement d'enfants au service de forces armées. Il a souligné le rôle joué par les opérations de maintien de la paix pour permettre l'accès aux populations vulnérables et l'acheminement de l'aide humanitaire.

Toutes les délégations ont condamné les faits rapportés par le Secrétaire général adjoint, en particulier la résurgence de la violence sexuelle. La sécurité du personnel humanitaire a été évoquée par un grand nombre de délégations qui ont souligné qu'il importait de protéger les convois humanitaires.

Il a été convenu d'une déclaration du Président qui a été lue à la fin du débat (S/PRST/2005/25).
